



DEMANDE D'OUVERTURE **D'UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE**

A retourner à la Mairie d'AMURÉ

☎ : 05.49.35.04.95

Mail : mairie.amure@orange.fr

Nom :Prénom :

Domicilié (e)

Téléphone

Agissant pour le compte de (l'association)

En qualité de N° de l'association :

Adresse de l'association

Ai l'honneur de solliciter l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire :

☐ de 3^{ème} groupe (Boissons fermentées non distillées et vins doux naturels, vin, bière, cidre, poiré, hydromel, crème de cassis, muscat, jus de fruits comportant jusqu'à 3° d'alcool, vin de liqueurs, apéritif à base de vins, liqueur de fruits comprenant moins de 18° d'alcool.

Nature de la manifestation :

Date de la manifestation : horaire :

Lieu de la manifestation :

Niort, le

Signature

La demande doit être faite au moins 15 jours avant le début de l'exploitation (article L. 3332-3 du CSP)